

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance régulière du 4 octobre 2021**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 4 octobre à 20h37, à huis clos enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénommé	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

**Est absent à cette rencontre à huis clos :**

Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
----------	------------------	------------

Monsieur Alain Fortin, maire préside l'assemblée et madame Natacha Wacquier, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-10-1037**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021 le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-063 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de monsieur Alain Fortin, maire, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 20h37, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1038**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénommé et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1039**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1040**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1041**

**ADOPTION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 30 septembre 2021;

<b>Comptes payés Caisse Desjardins</b> Période de septembre (chèques 723 à 760)	629 009.79\$
<b>Comptes à payer</b> Liste suggérée des paiements Période de septembre (chèques 761 à 780)	30 346.12\$
<b>Liste des salaires nets et frais de déplacement</b> (22 août au 18 septembre 2021)	27 065.51\$
<b>Paiements par virements bancaires</b> Prélèvements automatiques Virements bancaires	4 729.03\$ 23 078.61\$
Chèque annulé	0

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1042**

**MODIFICATION DE LA DATE D'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE NOVEMBRE DU  
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que cette année aura lieu une élection municipale;

**CONSIDÉRANT** que les élus n'ont plus l'autorisation de siéger à partir du 8 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'officialité des votes sera 5 jours après le 7 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il a eu une oubliée lors de l'adoption du calendrier des assemblées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu d'autoriser à modifier la date de l'assemblée au 15 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1043**

**FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0022**

**CONSIDÉRANT** que le délai de probation de l'employée est déjà passé et que l'employée remplit ses tâches de façon plus que satisfaisante;

**CONSIDÉRANT** que l'employée a été embauchée comme secrétaire/réceptionniste pour un congé de maternité et que l'ancienne employée n'est plus à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mettre fin à la période de probation de l'employée no. 13-0022 et d'avoir désormais son poste temps plein au sein de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**2021-10-1044**

**RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER**

**CONSIDÉRANT** que notre certificat de producteur forestier vient échéance le 14 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu de renouveler le certificat de producteur forestier jusqu'au 14 décembre 2022 au montant de 23,10\$.

Adoptée à l'unanimité

**2021-10-1045**

**RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST  
POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénommé et résolu que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la municipalité de Montcerf-Lytton dûment adoptée par son conseil municipal lors d'une assemblée régulière tenue le 04 octobre 2021, après avoir pris connaissance du document intitulé

Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

SIGNÉ À Montcerf-Lytton ce 4 octobre 2021

---

Natacha Wacquiez  
Directrice générale

Numéro ENL : 606333440

ET

Numéro NEQ : 8831854565

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1046**

**ADOPTION DE L'HORAIRE D'HIVER POUR LES EMPLOYÉS DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit définir l'horaire d'hiver où les employés sont disponibles pour la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a tout de même des travaux à terminer cette saison et que cela fait partie du temps des employés et que ceux-ci sont appelés à travailler durant la période dite hivernale, où ils doivent être disponibles en cas de tempête;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire que la répartition des tâches soit faite équitablement et qu'elle priorise le travail d'équipe.

Il est proposé par madame la conseillère Christiane Cloutier et il est résolu que la période d'hiver des employés soit d'une durée de 22 semaines et établie de la façon suivante :

- à partir du 2 novembre pour monsieur Denis Morin
- à partir du 9 novembre pour monsieur Réjean Côté

Les autres employés qui pourront être susceptibles de travailler durant la période hivernale seront sur appel pour les importantes tempêtes.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-10-1047**

**RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS- COTISATION SPÉCIALE 2022**

**CONSIDÉRANT** que le réseau biblio de l'Outaouais a résolu qu'il y aurait une cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** que la contribution se fait sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT** que le montant minimal est de 0.50\$ par habitant selon les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu de participer à la cotisation spéciale 2022 du réseau Biblio de l'Outaouais pour un montant de 0.50\$ par habitant, pour une somme totale de 314\$ qui représente 628 résidents.

Adoptée à l'unanimité

**2021-10-1048**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme de procéder à la levée de l'assemblée à 20h46.

Adoptée à l'unanimité.

---

Alain Fortin  
Maire

---

Natacha Wacquiez  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussignée, Natacha Wacquiez, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

---

Natacha Wacquiez  
Directrice générale